Image not found or type unknown

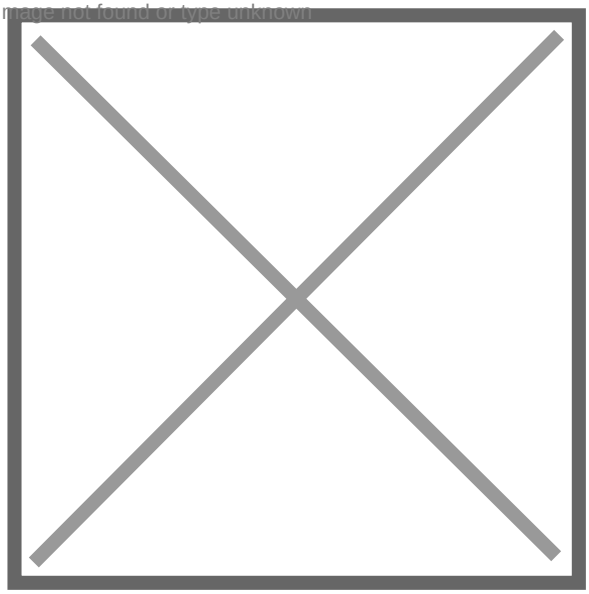

Elle est mise sur le fait accomplit et ne pourra plus voir ma gra

Par **elaia**, le **16/11/2010** à **20:28**

Bonjour,

j'ai une question à poser pour ma mère qui est face à un souci familiale.ma grand-mère est gravement malade depuis quelques temps et ma mère s'en occupe à tours de rôle avec sa soeur cadette(ma tante) .ma mère vient d'apprendre par hazard par l'infirmière que ma tante et son époux on fait construire en douce un appartement derrière leur maison afin d'y recevoir ma grand-mère .bien sur ma mère(veuve) n'a pas était informée de cette situation et tout à été arrangé sans son consentement .elle est mise sur le fait accomplit et ne pourra plus voir ma grand-mère sachant que son beau frêre(mon oncle) et elle ne s'entendent plus depuis des années.quels sont les droits de ma mère face à cette situation .
merci pour votre réponse
elodie(34 ans).

Par **mimi493**, le **16/11/2010** à **20:30**

Soit la grand-mère est lucide et c'est à elle de refuser ou d'accepter
Soit elle ne l'est pas et il faut la faire mettre sous tutelle.

Par **elaia**, le **16/11/2010** à **20:34**

elle est complétement lucide mais à confirmer à ma mère de ne pas refuser pour ne pas vexer ma tante.Ma grand-mère est tout de même contrariée et ma mère encore plus...

merci pour votre réponse

Par **mimi493**, le **16/11/2010** à **20:38**

Si c'est sa volonté, qu'elle est lucide, qu'elle sait que ça veut dire qu'elle ne verra pas ou en tout cas pas souvent ses deux autres filles, et qu'elle fait quand même ce choix, votre mère doit en tirer les conclusions qui s'imposent.

Par **elaia**, le **16/11/2010** à **20:58**

oui c'est ce que je viens d'annoncer au téléphone à ma mère.Demain elle compte lui dire que ça reste ça seule et unique décision elle en subira elle même les conséquences si elle ne peut plus voir ma mère.Maintenant la balle est dans le camp de ma grand-mère qui est tout à fait saine d'esprit.

Encore merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés